Union Européenne

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI
DU 25 JUIN 2010

Coprésidé par M. Laurent FISCUS, Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, et par M. Philippe KALTENBACH, Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France chargé des affaires internationales et européennes.

Etaient présents :

Commission européenne :

M. Manuel GAVIRA, DG Regio
Mme Pascale BEAUCHAMP, DG Emploi
M. Sylvain LHERMITTE, DG Agri

Préfecture de la région d'Ile-de-France :

Mme Marie-José CIGAN
Mme Rose-Marie LY VAN TU
Mme Elisabeth ARGILLIER-MICHEL
Mme Laurence FAIVRE
Mme Emilie REUGE
Mme Joëlle DEBRE-LEHMANN

Conseil régional d'Ile-de-France :

Mme Sylvie TOULOTTE
M. Patrick FRANJOU
Mme Astrid GAILLARD
Mme Cécile SANTI
Mme Caroline FAURE
Mme Jocelyne PENIN

Représentation de la région d'Ile-de-France à Bruxelles :
Mme Françoise CHOTARD

Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale :

M. Thomas PEGUY

Recette générale des finances :

Mme Michèle LE SCOUL

COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI
DU 25 JUIN 2010

Préfecture de Paris :

Mme Sophie ALVAREZ FERNANDEZ

Préfecture des Yvelines :

Mme Aude GARNIER

Préfecture de l'Essonne :

Mme Florence PLATTARD
M. Patrick LECHARTIER

Préfecture des Hauts-de-Seine :

Mme Florence LE BALLE
Mme Christine VELSH-ROUAL

Préfecture de Seine Saint-Denis :

M. Anne FERRE

Préfecture du Val d'Oise :

Mme Gwenaelle BRACONNIER

Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle :

Mme Caroline LEBOUCHER
M. Patrick GUYOT
M. Guillaume FOURNIE
Mme Marine MARTINS

Direction Régionale de l'Equipement :

Mme Marie-Christine NUCHY

Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle :

Mme Hélène ESCANDE
M. Thomas FARGEAS

COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI
DU 25 JUIN 2010

Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement :

Mme Christine BALIAN

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt :

Mme Juliette FAIVRE

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie :

M. Gwenaël GUYONVARCH

Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes :

M. Nicolas BUREAU

Conseil Général de Paris / Mairie de Paris :

Mme Isabelle DUREAULT

Conseil Général de Seine et Marne :

Mme Mark MARTOFEL
Mme Catherine DESMARES

Conseil Général de l'Essonne :

Mme Frédérique MINSSIEUX

Conseil Général de Seine Saint Denis :

M. Andreas LÖNS
M. Guillaume QUESNEL
Mme Elise JEUDY
M. Pierre-Arnaud PAGES
M. Gonzague GOBERT

Conseil Général du Val de Marne :

Mme Simone ABRAHAM-THISSE
Mme Alice KAMENKA
Mme Aurore ROBIN

COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI
DU 25 JUIN 2010

Conseil Général du Val d'Oise :

M. Aurélien MICONI
Mme Viviane VALLOIS
Mme Awa SENE

Etablissement public d'aménagement Mantois-Seine Aval :

Mme Angélina AZANZA

GIP Grigny/ Viry Châtillon :

M. Franck MANSIER

Communauté d'agglomération Seine-Essonne :

M. Michel BERNARD

Communauté d'agglomération de Plaine Commune :

Mme Christelle PERRIN

GIP Territoire de l'Ourcq :

M. Philippe DE VISSCHER
Mme Madeleine DELAPERRIERE
M. Thomas BARBE
M. Xavier HEBERT

Ville de Romainville :

M. Jacques LEGENDRE

Seine Amont Développement :

Mme Anne FOURNIAU
Mme Françoise PUJOL

Communauté d'agglomération de Val de France :

M. Nicolas PAVIL

COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI
DU 25 JUIN 2010

Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Paris-Ile-de-France :

M. Fabien DANGEL

Oséo Ile-de-France :

M. Patrick BAUDRY

CRAJEP Ile-de-France :

Mme Sylvie RAB

URPLIE Ile de France :

M. Jean-Jacques DELAVEAU

GIP FCIP de Paris

Mme Claudine CRINON

GIP FCIP Académie de Versailles

Mme Marie-Agnès VEIT
M. Maxime POTIER

GIP FCIP Académie de Créteil

Mme Marie-José CÔME

CGPME Paris-Ile de France :

M. Abdellah MEZZIOUANE

Etaient excusés :

Mme Brigitte AUGIER, Préfecture du Val-de-Marne
M. Georges LE GALLO, Conseil général des Hauts-de-Seine

• •

COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI
DU 25 JUIN 2010

M. FISCUS, Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, ouvre la séance en saluant les participants. Il souligne la qualité du partenariat avec le Conseil régional qu'il n'a cessée de constater depuis son entrée en fonction. Celle-ci est particulièrement marquée en ce qui concerne le suivi et la mise en œuvre des fonds européens. En effet, les services rencontrent conjointement les collectivités porteuses des projets urbains intégrés cofinancés par les fonds européens. Ils se sont encore récemment rendus à Bruxelles, le 9 juin dernier, pour présenter ensemble la stratégie de mise en œuvre des fonds structurels en IDF. Malgré la complexité parfois inhérente au FSE, une étroite collaboration a été mise en place pour anticiper et répondre aux effets de la crise dans le cadre de la convention tripartite signée avec les partenaires sociaux. La mise en œuvre du FEADER se fait également dans le cadre d'un partenariat régional de qualité pour la réalisation de projets dans les territoires ruraux et dans divers secteurs comme l'agriculture, la forêt, l'industrie agroalimentaire ou encore le tourisme. Cette collaboration devra donc être poursuivie et approfondie, en particulier pour faire valoir auprès de la Commission et des franciliens l'importance de la politique de développement rural et de la politique de cohésion économique et sociale pour la région.

Ce comité de suivi interfonds est tout d'abord destiné à présenter au partenariat certains éléments de bilan de l'année passée sur des dispositifs stratégiques : rapport annuel d'exécution FSE, état d'avancement des PO FEDER et FSE ; bilan de l'exécution de la subvention globale gérée par Oséo et dédiée aux aides individuelles à la recherche et à l'innovation des PME très innovantes ; présentation des grands axes définis dans le cadre de la stratégie régionale de l'innovation ; synthèse rétrospective des actions de communication et manifestations organisées du 3 au 9 mai 2010, durant la semaine de l'Europe.

La réunion de ce comité doit également permettre de travailler sur les points de vigilance pour la fin de l'année. Le rythme de programmation du programme opérationnel FEDER et le risque de dégagement d'office ont ainsi été régulièrement abordés lors des derniers comités de suivi. La programmation a significativement augmenté depuis le comité de suivi de janvier 2010. Plusieurs facteurs expliquent cette montée en charge, notamment les actions d'animation conduites par l'ensemble des partenaires, la maturation des projets et l'ouverture de la mesure en faveur de l'efficacité énergétique dans le logement social. Il reste néanmoins certains motifs d'inquiétude concernant l'axe 1 du programme opérationnel (PO) FEDER, consacré aux projets urbains. Les retards et difficultés rencontrés sur certaines opérations conduisent aujourd'hui des territoires lauréats à proposer une révision de leurs plans d'actions. D'ici la fin de l'année d'autres plans d'actions révisés pourraient être proposés au comité dans le même objectif d'accélération et de maintien de la qualité des projets urbains intégrés. En effet, il est primordial d'éviter tout dégagement d'office. Un projet de modification du règlement communautaire a été approuvé par le Parlement européen le 16 juin dernier et publié le 24 juin 2010. Les nouvelles dispositions pourraient conduire à une diminution de montant des factures à certifier d'ici la fin de l'année 2010. Quoi qu'il en soit, le montant certifié à ce jour pour 2010 serait insuffisant et une mobilisation collective sera dans tous les cas indispensable pour passer ce nouveau cap.

Une nouvelle modification de la maquette régionale du FSE est soumise à l'approbation des membres du comité. Le niveau de programmation et de certification du FSE francilien est globalement satisfaisant, à l'exception de l'axe 4 – capital humain, mise en réseau, innovation et transnationalité – qui a connu du retard à l'allumage. Ceci a conduit la DGEFP, dans un souci de bonne mobilisation des crédits face à la crise, à notifier à l'Ile-de-France un

retrait de 9,6 M€ qui doit désormais être imputé sur la maquette régionale. Ce prélèvement peut être réversible. Il est donc impératif que les organismes intermédiaires poursuivent leurs efforts de saisie régulière des opérations dans PRESAGE, comme cela leur a été régulièrement rappelé.

L'avancement de la programmation et des certifications de dépenses n'est pas qu'un enjeu technique. La bonne mobilisation des fonds structurels qui nous sont alloués est une obligation qui dépasse le cadre strictement francilien. Les travaux d'évaluation à mi-parcours engagés par le cabinet ACT consultants seront prochainement présentés et seront l'occasion de nourrir la réflexion sur la stratégie régionale. La fin de l'année 2010 et surtout l'année 2011 seront en effet marquées par les discussions sur les perspectives financières de l'Union européenne, sur ses priorités d'intervention et sur l'avenir de la politique de cohésion économique et sociale. C'est pourquoi le Préfet de région et le Président du Conseil régional ont décidé d'organiser le 14 octobre prochain un séminaire interfonds. Ce sera l'occasion d'évoquer des sujets transversaux aux trois fonds et notamment l'accompagnement des mutations économiques et des projets de territoires, ainsi que les perspectives après 2013. A cet égard, les partenaires ont été invités à Bruxelles le 9 juin dernier, afin de présenter les options stratégiques et opérationnelles, en particulier pour la mise en œuvre du volet urbain intégré. Une rencontre des autorités de gestion est également prévue le 9 novembre prochain, et devrait permettre un retour d'expérience.

Néanmoins pour que notre témoignage sur l'utilité et la valeur ajoutée des fonds européens pour l'Ile-de-France soit audible par les instances nationales et européennes, il est indispensable que les partenaires soient irréprochables sur leur capacité à mobiliser ces financements.

M. KALTENBACH, Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France en charge des affaires internationales et européennes, salue les participants en indiquant qu'il s'agit pour lui aussi de la première participation au CRUS. Il souligne l'importance des fonds européens pour la région : malgré de forts potentiels, des inégalités infrarégionales subsistent et certaines zones ont réellement besoin de la présence de la politique de cohésion. Par conséquent, dans la perspective de la programmation 2014-2020, il est indispensable d'être en mesure de justifier d'une utilisation optimale des fonds. Il évoque le désaccord entre l'Association des Régions de France et la DGEFP concernant le système dit de « programmation dynamique » applicable au FSE. Il regrette que l'Ile-de-France doive –au moins temporairement- renoncer à une partie des fonds. Il estime qu'une délégation accrue à la Région en termes de compétences de gestion favoriserait l'émergence et la mise en œuvre des projets. Concernant le FEDER, il se réjouit de la programmation d'importants projets qui d'ores et déjà ont des effets tangibles ; à cet égard, les visites réalisées en Seine-Saint-Denis et au Pays de Meaux ont présenté un grand intérêt.

M. GAVIRA de la DG Regio à la Commission européenne apprécie la tenue régulière des comités de suivi qui permet de présenter des éléments de bilan et de rappeler les principales échéances. Cette période de mi-parcours du programme est cruciale, et une importante réflexion est à mener, notamment concernant l'après 2013. La région Ile-de-France, en tant que région pilote sur de nombreux aspects, doit particulièrement s'investir dans ces réflexions. La DG régio a bien accueilli les propositions de l'Ile-de-France sur le contenu de la politique de cohésion. La stratégie européenne pour 2020 a, quant à elle, été adoptée par le parlement européen le 17 juin dernier. Il est à souligner qu'il ne s'agit pas d'un simple héritage de la stratégie de Lisbonne car cette nouvelle stratégie va donner plus de sens à la politique de cohésion et notamment sur les thématiques suivantes : connaissance, innovation, économie durable, amélioration du taux d'emploi et inclusion sociale. Le cinquième

rapport sur la politique de cohésion sera publié début novembre 2010, puis un forum de la cohésion sera organisé, afin de consulter les acteurs concernés. L'encadrement financier pour 2014-2020 sera ensuite défini dans le courant du premier trimestre 2011.

Mme BEAUCHAMP de la DG Emploi à la Commission européenne rappelle que le contexte actuel génère certaines difficultés : en effet, 2010 est une année spécifique, c'est à la fois l'année de mi-parcours de la programmation 2007-2013 et l'année de clôture des programmes 2000-2006. Concernant le processus de programmation dynamique, elle souligne que ce système, mis en place par la DGEFP, en vertu du principe de subsidiarité, a été conçu pour permettre une plus grande efficience dans l'utilisation des fonds européens afin d'éviter le dégagement d'office. Il est également à noter que les partenaires sociaux ont approuvé la mise en place de ce processus, qui par ailleurs est réversible. Les fonds qui seraient retirés des enveloppes régionales bénéficieraient aux politiques de sécurisation des parcours professionnels en région. Les effets de ces fonds seraient donc perceptibles sur nos territoires, même si une évidente perte d'autonomie concernant la gestion et la mise en œuvre serait à constater.

Elle fait part ensuite d'une conférence sur le FSE. D'après les premiers éléments de réflexion, pour l'après 2013, on peut penser que le FSE continuera à bénéficier à l'ensemble des régions car c'est le seul instrument qui prend en compte la situation des personnes sans tenir compte de la richesse des régions. Il est cependant probable qu'une logique de résultats soit adoptée, pouvant aller jusqu'à mettre en place des conditionnalités de remboursement. La valeur ajoutée du FSE est d'autant plus à prouver que ce fonds représente en France seulement 2% de l'ensemble des crédits emploi et formation. A l'occasion du prochain CRUS, il serait intéressant d'inscrire à l'ordre du jour le rapport d'évaluation FSE élaboré au niveau national.

M. LHERMITTE de la DG Agri à la Commission européenne insiste à son tour sur l'importance de l'utilisation optimale des fonds. L'enjeu en termes de compétitivité, de qualité de vie et de cohésion entre les territoires est extrêmement fort. Il rappelle qu'une conférence sur l'avenir de la politique agricole et du développement durable après 2013 aura lieu les 19 et 20 juillet prochains. Une consultation sur ce thème a d'ailleurs été lancée par la Commission européenne en janvier dernier. Il évoque également le rapport d'évaluation qui est disponible et pourrait être également inscrit à l'ordre du jour du prochain CRUS.

1) Présentation du rapport annuel d'exécution 2009 régional du FSE

M. GUYOT remercie l'ensemble du partenariat régional et en particulier les 41 organismes intermédiaires gestionnaires de FSE qui ont permis (à une exception) de collecter l'ensemble des rapports relevant des organismes intermédiaires. Il présente le rapport annuel d'exécution (RAE) 2009 en soulignant le changement du mode de capitalisation des données. La DGEFP a mis à disposition des outils pour réaliser ce rapport qui porte sur les opérations qui ont fait l'objet d'un contrôle de service fait en 2009, soit 905 dossiers en Ile-de-France. Il y a eu un important travail de rattrapage au niveau de la saisie des indicateurs dans PRESAGE par les organismes intermédiaires et par les services de l'Etat. Au total, le RAE FSE 2009 est de meilleure qualité qu'en 2008, et, au-delà des obligations réglementaires qui nous incombent en la matière, permet à l'ensemble des services concernés de commencer à disposer d'une visibilité sur les résultats concrets des cofinancements du PO FSE 2007-2013.

Le détail de cette présentation est disponible sur l'espace partenaires du site www.europeidf.fr

Mme ESCANDE de la DGEFP remercie les services pour ce rapport d'une grande qualité analytique. L'Ile-de-France est bien rentrée dans la problématique et a intégré l'importance de la démarche d'évaluation continue. La réalisation de ce rapport ne s'est pas faite sans difficultés. Les demandes d'amélioration faites par la DRTEFP seront prises en compte pour l'exercice 2011, dont la principale concernant la possibilité d'identifier le dossier par le N° PRESAGE à inclure dans l'extraction Elle signale que, pour les prochains exercices, les numéros PRESAGE seront désormais ajoutés aux bases de données transmises aux autorités de gestion déléguées. Les efforts sont à poursuivre en matière de saisie des indicateurs dans D1 et D2. Elle insiste sur l'importance d'une saisie immédiate des dossiers, notamment sur l'axe 4, puisque c'est la raison pour laquelle des crédits FSE ont été retirés.

M. DELAVEAU, URPLIE Ile-de-France, demande où en sont les PLIE en termes de saisie, et quelles sont les perspectives pour 2014-2020.

M. GUYOT répond qu'une réunion technique avec les PLIE et avec les autres organismes intermédiaires s'est tenue le 1er juin dernier et que des notes sur les exigences relatives à la saisie des données dans PRESAGE ont été largement diffusées depuis le 3 février 2010. Grâce aux efforts consentis, près de 20M€ ont été rattrapés en un peu plus d'un mois durant la dernière période, mais quelques PLIE seulement ne sont pas encore parvenus à rattraper leur retard. Il importe donc de remédier à cette situation au plus vite. Des chiffres précis seront transmis aux organismes concernés prochainement. Désormais, il est primordial, au-delà de l'achèvement sans délai de tous les chantiers de rattrapage, que les organismes intermédiaires adoptent, dès la programmation 2010, une pratique et une organisation leur permettant de saisir au fil de l'eau toutes les données dans PRESAGE à chaque étape de gestion des dossiers.

Mme BEAUCHAMP insiste sur l'importance de la saisie des indicateurs. Ce travail est déterminant pour l'évaluation qui va permettre de savoir si le FSE a une valeur ajoutée compte tenu de sa faible part dans les crédits emploi-formation. Elle signale que l'indicateur 24 (« Porter à 24% le taux de sortie positive à l'issue du passage dans une action mise en œuvre par le Programme Départemental d'Insertion ») sera revu à la hausse (l'objectif devrait passer à 60% au niveau national et à 55% pour l'Ile-de-France), car ses interprétations sont très hétérogènes actuellement et il peut être intéressant de prendre en compte la notion de sortie positive dans son acception la plus large. Par ailleurs, Mme Beauchamp demande si tous les descriptifs de gestion des organismes intermédiaires ont été validés, si les travaux concernant la mutualisation de la gestion pour les PLIE ont avancé, et quel est le taux de programmation actualisé par axe.

M. GUYOT répond que tous les descriptifs de gestion ont été validés sauf celui du PLIE des Mureaux qui a disparu en 2007 et pour lequel une solution adéquate de reprise par le PLIE Amont 78 est en cours de finalisation (certains documents émanant du PLIE sont encore attendus par la DGEFP à ce jour). Concernant la mutualisation de la gestion du FSE des PLIE, sept réunions ont eu lieu au niveau régional sans compter les réunions menées au niveau départemental. Deux autres réunions régionales sont prévues en juin, et en septembre une fois que les réflexions auront abouti au niveau départemental : la situation demeure complexe mais il faut parvenir à atteindre fin 2010 à un objectif de dix organismes intermédiaires pivots (au lieu de 30 OI pour les PLIE actuellement). Pour ce qui concerne l'avancement de la programmation, un état des lieux précis sera fourni à la fin de l'année 2010,

mais on peut d'ores et déjà avancer les chiffres suivants extraits de PRESAGE le 15 juin 2010 : l'axe 1 est programmé à 38,50%, l'axe 2 à 42,46%, l'axe 3 à 44,08%, l'axe 4 à 17,38% et l'axe 5 à 39,17%. Sur l'ensemble de la maquette régionale, le niveau de programmation globale au regard des chiffres extraits de PRESAGE le 15 juin 2010 est de 39,65%, pourcentage qui se rapproche des 42,9% évoqués lors de la séance du 14 janvier 2010 du CRUS, à partir de chiffres non issus de PRESAGE. A cet égard, il importe de souligner – sans revenir sur ce qui a été évoqué précédemment à propos des méthodes consistant à saisir les données au fil de l'eau -, qu'il y aura toujours un décalage dans le temps entre, d'une part, la programmation et la saisie dans PRESAGE par l'autorité de gestion déléguée des tranches annuelles de subventions globales, et, d'autre part, la programmation et la saisie dans PRESAGE par l'organisme intermédiaire des opérations individuelles.

2) Modification de la maquette régionale FSE

M. FISCUS propose de laisser un délai supplémentaire pour valider la maquette régionale, soit jusqu'au 7 juillet 2010 compte tenu de la mise en ligne tardive des documents.

M. GUYOT rappelle que ce n'est pas la première fois que le partenariat régional est consulté en la matière, puisque ce sujet a été évoqué lors du CRUS du 14 janvier 2010 puis à l'occasion la dernière consultation écrite du 31 mars 2010. Un retrait de 9,6 M€ a été opéré et notifié par le DGEFP à l'autorité de gestion déléguée le 29 mars 2010 sur l'axe 4 du volet régional FSE, en raison d'une sous-programmation sur cet axe en Île-de-France. Il précise que seules les régions Alsace et Aquitaine ont eu des abondements de crédits, tandis que quinze régions ont été touchées par le système de programmation dynamique.Il n'est pas prévu de revenir sur les montants déjà alloués, ni de transférer des crédits entre axes. Par conséquent, il est proposé de baisser le FSE sur l'axe 4 à hauteur de 4,7 M€ pour les organismes intermédiaires (OI) et à hauteur de 4,9 M€ pour l'autorité de gestion déléguée (AGD). Par ailleurs, selon les perspectives de programmation pour 2011-2013, un besoin supplémentaire de 9,1M€ est estimé nécessaire en janvier 2011, notamment parce qu'un cofinancement FSE d'environ 5M€ est prévu en 2011 et en 2012 pour le marché sur les compétences-clefs (la programmation est prévue lors du CRUP du 2 juillet 2010). Une demande sera faite en ce sens à la DGEFP. De même, le maintien du retrait des crédits menacerait un certain nombre d'autres dispositifs en 2013 ainsi que la possibilité de prolonger ou renouveler certaines conventions de subventions globales pour les actions portant sur cet axe.

La note de présentation et les tableaux qui y sont joints sont disponibles sur l'espace partenaires du site www.europeidf.fr

M. FISCUS déclare que les difficultés sont réelles, mais qu'il nous appartient maintenant de prouver que ces 9,6 M€ sont nécessaires et que l'Ile-de-France pourra les récupérer en 2011.

M. KALTENBACH souligne qu'il est d'autant plus important de conserver les crédits FSE que la région francilienne est l'une des moins bien dotées eu égard à sa population.

Mme BEAUCHAMP précise que les retraits de crédits, touchant provisoirement quinze régions, ont eu lieu lorsque la sous-programmation dépassait 35%. La Lorraine a été touchée définitivement pour 750 000€ en raison

d'un problème de dépense et non de programmation. Il faut donc programmer et consommer pour rattraper le retard.

Mme ESCANDE confirme qu'une seule région, la Lorraine, a été touchée par le dégagement d'office. Le retrait de crédits selon le principe de la programmation dynamique est en revanche réversible. De plus, le système est relativement souple ; l'examen se fait axe par axe, et les retraits sont raisonnés : en effet, 90% des montants constatés en sous programmation sont restés en région. Un nouvel examen de PRESAGE aura lieu à la rentrée, au cours duquel les demandes d'abondement seront prises en compte.

Mme RAB de la CRAJEP Ile-de-France (organisme spécialisé dans les micro-projets associatifs) demande si les montants prévus dans la convention 2008-2011 peuvent être remis en cause.

M. GUYOT répond que cela n'est pas prévu, la convention en cours ne sera pas modifiée.

M. LÖNS du Conseil général de Seine-Saint-Denis demande si les crédits attendus pour les projets cofinancés par le FSE au titre de la programmation 2000-2006 seront débloqués prochainement. Il souhaite connaître les ajustements des prévisions budgétaires 2010 et être informé sur le calendrier des paiements FSE.

M. GUYOT répond que suite à l'audit de la Commission européenne, 50 M€ de crédits sont aujourd'hui suspendus. Il n'y a donc, à ce jour, hélas aucune solution en ce qui concerne les paiements relatifs au programme FSE 2000-2006. Le préfet de région a souvent, et encore récemment, alerté le DGEFP sur cette situation. Une réponse à la lettre reçue récemment sera prochainement adressée au conseil général sur l'ensemble des paiements attendus au titre de ce programme. Cependant, la trésorerie actuelle sur le programme opérationnel (PO) FSE 2007-2013 permettra de verser prochainement au conseil général de Seine-Saint-Denis les 900 000 € qui ont été certifiés par la Recette générale des finances (autorité de certification déléguée) et déclarés à la Commission européenne au titre de l'appel de fonds du 4 décembre 2009, premier appel de fonds du FSE pour ce programme auquel les organismes intermédiaires ont pu participer, selon l'organisation établie par la DGEFP et la DGFiP. .

M. FISCUS confirme que M. Canepa a attiré l'attention de M. Martinot, DGEFP, sur ce sujet, mais qu'il n'existe pas a priori de marge de manœuvre sur le programme FSE 2000-2006, étant donné qu'il s'agit d'un contrôle de la Commission européenne.

S'agissant de la maquette proposée, M. FISCUS propose aux membres du comité de valider en l'état sous réserves d'observations complémentaires qui seront acceptées jusqu'au 7 juillet prochain.

3) Etat d'avancement du PO FEDER et dégagement d'office

Mme LY VAN TU, Préfecture de Région, présente l'avancement du programme opérationnel cofinancé par le FEDER.

Elle insiste sur la montée en charge depuis fin 2009 puisque le taux de programmation FEDER pour l'ensemble du programme est de 33,80%, ce qui situe l'Ile-de-France dans la moyenne nationale. L'axe 2 est l'axe moteur avec une programmation de 42% par rapport à la dotation de l'axe. Sur l'axe 1, malgré une montée en puissance perceptible (24% par rapport à la dotation de l'axe), on note un retard au niveau de la programmation selon les prévisions initiales de la tranche 2007/2013 puisqu'on est à 39%. Des rencontres ont eu lieu avec les 10 porteurs de projets intégrés pour faire régulièrement le point sur l'avancement des projets et trouver des solutions alternatives pour optimiser la programmation. L'axe 3 a connu un « décollage » significatif par rapport au début de l'année et ce notamment grâce à l'ouverture pour la prise en compte des dépenses liées à l'efficacité énergétique dans le logement social.

Le détail de cette présentation est disponible sur l'espace partenaires du site www.europeidf.fr

M. FISCUS rappelle la nécessité de revoir les plans d'actions dans le respect de l'enveloppe de 63M€. Cet exercice s'effectuera dans le cadre de la révision à mi-parcours. Il insiste par ailleurs sur la nécessaire mobilisation de tous concernant la remontée des factures.

4) Bilan de la mesure 2-8 « Aides individuelles à la recherche et à l'innovation »

M. BAUDRY d'Oséo Innovation Ile-de-France rappelle que la mesure a été mise en œuvre en octobre 2009. Il est prévu qu'à la fin de l'année 2010, 85% environ de l'enveloppe de 7 M€ seront programmés. Les opérations programmées dans ce cadre répondent à d'importants enjeux : elles appartiennent à la classification P2 ou P3 selon le régime d'Oséo, et présentent de forts risques technico-économiques. Actuellement, des opérations ont été programmées pour un coût total de 53 M€, dont 5,5 M€ de FEDER et 18 M€ d'avances remboursables Oséo. Les projets s'inscrivent dans les filières prioritaires, notamment Logiciels et systèmes complexes (65%) et Sciences de la vie (15%). 27 projets ont un ancrage territorial dans une zone urbaine en difficulté. Ces 27 projets annoncent la création de 510 emplois sur le total de 1230 emplois annoncés toutes zones confondues.

Il souligne que l'Ile-de-France est la seule région qui a un dispositif commun avec le Conseil régional pour accompagner la maturation de projets. Ce dispositif a de grandes qualités en termes de lisibilité et d'efficacité.

Le détail de cette présentation est disponible sur l'espace partenaires du site www.europeidf.fr

M. FISCUS souligne que cette mesure est importante car elle est révélatrice de notre capacité à mettre en œuvre des projets innovants dans les quartiers.

COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI
DU 25 JUIN 2010

M. GAVIRA approuve les opérations cofinancées par Oséo, qui ont un effet certain sur l'emploi. Cela montre l'importance d'afficher et d'analyser les résultats des projets. Le programme est aujourd'hui dans une phase importante, pendant laquelle il s'agit de démontrer que l'utilisation des fonds européens ne répond en aucun cas à une simple logique de consommation des crédits. Il est donc important d'afficher les résultats et améliorer la saisie des indicateurs.

5) Modifications des fiches actions de l'axe 1 du PO FEDER

Mme LY VAN TU rappelle que la programmation sur l'axe 1 ne va pas toujours sans difficultés. La révision des projets urbains intégrés à mi-parcours doit permettre de trouver des solutions alternatives fédérant les acteurs concernés au niveau du territoire, tout en revenant à l'enveloppe de 63 M€ prévue pour cet axe. Certains porteurs de projets n'ont pas pu réaliser toutes leurs actions selon le plan initialement prévu. C'est pourquoi, des solutions alternatives ont été recherchées pour atteindre les objectifs initialement prévus. Cette démarche est complexe, et par conséquent, certains porteurs de projets intégrés ne se sont pas encore prononcés sur leur nouveau programme d'actions. Il est précisé que les modifications des plans d'actions sont soumises au comité de suivi pour information et qu'il appartient ensuite au CRUP de se prononcer sur chaque projet.

5-1) Modification du PUI du GIP du Territoire de l'Ourcq

Le détail de cette présentation est disponible sur l'espace partenaires du site www.europeidf.fr

Il est précisé que de nombreux projets sont menés au sein d'un partenariat élargi « Est-Ensemble » regroupant neuf communes, ainsi que le Conseil général de Paris et le Conseil général de Seine-Saint-Denis. La redéfinition du PUI a pris en compte ces projets ainsi que les résultats d'un séminaire comportant des ateliers de réflexion ayant eu lieu le 12 février 2010. Le tableau de synthèse joint au dossier fait état des modifications.

5-2) Modification du PUI de Val-de-France

Le détail de cette présentation est disponible sur l'espace partenaires du site www.europeidf.fr

M. PAVIL, de la Communauté d'agglomération de Val de France, précise que la mise en place de l'EPIDE (Ecole de la deuxième chance pour la défense, destinée aux 18-22 ans) est soutenue par les services d'Etat de la Défense et de l'Emploi, ainsi que par le plan Espoir Banlieues.

Mme BEAUCHAMP précise que ces établissements sont susceptibles d'être bénéficiaires de crédits FSE.

M. GAVIRA souligne qu'il importe de soutenir la dynamique initiale par rapport aux besoins réels. Il précise que le CRUS n'a pas vocation à se prononcer sur les projets présentés et que chaque projet rattaché au projet urbain intégré devra être instruit et programmé séparément au niveau du CRUP.

6) Stratégie Régionale de l'Innovation

M. FISCUS précise que la Stratégie Régionale de l'Innovation correspond à une commande de Bruxelles. Les autres régions ont finalisé leurs documents mais l'Ile-de-France a bénéficié d'un délai supplémentaire en raison de ses spécificités. La stratégie adoptée sera prochainement rendue officielle.

Mme BALIAN de la DRIRE présente les axes retenus au titre de la Stratégie Régionale de l'Innovation.

Le détail de cette présentation est disponible sur l'espace partenaires du site www.europeidf.fr

7) Questions diverses

Le film court concernant la Semaine de l'Europe est diffusé aux participants. Il est accessible, ainsi que la version longue, sur l'espace partenaires du site www.europeidf.fr

Mme FAIVRE de la DRIAF présente ensuite l'actualité du FEADER en Ile-de-France.

Tout d'abord, il est à souligner que l'Etat (DRIAAF), le Conseil régional d'Île-de-France et les Conseils généraux de l'Essonne, de Seine-et-Marne, des Yvelines et du Val-d'Oise lancent un **deuxième appel à projets pour valoriser les territoires ruraux et périurbains d'Île-de-France dans le cadre de la mesure 341 B**. Trois territoires ont été retenus pour bénéficier d'un soutien total de 285 000 € de FEADER, suite à un premier appel à projets lancé début juin 2009 :

- la communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix (Essonne) ;
- la communauté de communes des deux fleuves (Montereau-Fault-Yonne au sud de la Seine-et-Marne)
- l'association Ecovallée de la Marne (communauté de communes du Pays Fertois et communauté de communes du Pays de l'Ourcq au nord de la Seine-et-Marne).

424 000€ de FEADER sont prévus pour le deuxième appel à projet en cours, afin d'aider les acteurs locaux des zones rurales ou périurbaines à s'organiser à l'échelle intercommunale sous forme d'un partenariat public-privé, à identifier les points forts et les points faibles de leur territoire, puis à définir une stratégie de développement qui sera ensuite mise en œuvre au travers de réalisations concrètes.

Cette stratégie de territoire tiendra compte des préoccupations croisées d'un ensemble d'acteurs du territoire (professionnels, associatifs et élus) issus de différents secteurs du développement rural (agriculture, tourisme, environnement, création ou reconversion d'activités économiques, etc.). Les projets devront nécessairement intégrer l'agriculture.

Les projets seront soutenus pour une durée de 3 ans et devront être articulés avec les politiques de développement des territoires soutenues par le Conseil régional ou les Conseils généraux, qui apporteront la contrepartie publique nationale nécessaire à la mobilisation du FEADER.

Une lettre d'intention est à adresser à la DRIAAF avant le 1er septembre 2010, et les dossiers de candidature sont à déposer avant le 1er novembre 2010. Les projets seront examinés par un comité technique régional, copiloté par la DRIAAF et le Conseil régional.

Un appel à projets TIC a également été lancé par la circulaire DGPAAT-DIACT / N2009 du 23 octobre 2009, visant à contribuer au développement des infrastructures pour l'Internet à haut débit dans les zones rurales. Un financement par le niveau national est prévu avec une enveloppe de 30 M € de FEADER.

La Préfecture de la Région d'Ile-de-France a reçu deux dossiers avant le 31 janvier 2010, date de clôture de l'appel à projets :

- un dossier éligible, déposé par le Conseil général de la Seine-et-Marne (CG77), pour un coût total inscrit de 4 M€ et une subvention demandée à hauteur de 1,64 M€ ;
- un dossier inéligible, puisqu'il ne présente pas de projet achevé mais un simple diagnostic territorial, déposé par la Communauté de communes du Plateau Briard (CCPB).

Analyse du dossier du CG 77

L'intégralité des actions réalisées dans le cadre du projet déposé portent sur des communes de l'espace rural, dont 98 % des habitants directement ou indirectement concernés résident dans des communes périurbaines.

Une partie importante (40%) de la subvention demandée par le CG77 consiste à rendre éligible au haut débit (2 Mbits) 4170 lignes dont 1269 sont complètement inéligibles à l'ADSL 512. Une part analogue (38%) consiste à raccorder en fibre optique des établissements de l'enseignement secondaire dans le cadre d'un projet de service numérique que le département porte. Une moindre part (13%) de la subvention demandée permettra le raccordement et la desserte de 20 zones d'activités, représentant 1 000 entreprises et 10 000 salariés, à la fibre optique, contribuant ainsi l'éligibilité de ces zones au label ZAE THD. Enfin, le reliquat (9%) de la subvention sollicitée par le CG77 doit permettre d'assurer le raccordement en fibre optique des municipalités de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers dans le but d'expérimenter un système d'information géographique mutualisé dans des conditions tarifaires très inférieures à ce que proposent aujourd'hui les opérateurs privés.

Le montant total de la subvention demandée par le Conseil Général de la Seine-et-Marne est élevé (5,47 % de l'enveloppe nationale), mais il doit permettre de maintenir le niveau de vie, l'accès à des services publics de qualité dont l'enseignement secondaire fait incontestablement partie et l'emploi dans le département le plus rural de la région Capitale.

Union Européenne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

l'Europe s'engage en Ile-de-France avec le FEDER

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI
DU 25 JUIN 2010

Synthèse

Le projet coûte globalement 4 M€ et, le FEADER demandé intervenant à 40%, l'aide demandée (sur la mesure 321 –services à la population et à l'économie rurale) était de 1,6 M€. Le projet devrait se dérouler dès l'été 2010 et être achevé pour la fin 2011. Le projet s'inscrit dans un futur schéma départemental des services numériques. Le CG 77 prévoit une mise en œuvre avec l'opérateur Sém@for77 (délégataire du département).

Le Ministre M. Mercier a annoncé le 23 juin 2010 que le projet était retenu parmi les 34 lauréats de cet appel à projets pour un montant de 823 032 € de FEADER.

****

L'ordre du jour étant épuisé, M. FISCUS remercie les participants.

15 JUIL. 2010

Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris, et par délégation,
Adjointe au Préfet, Secrétaire Général,
de la Préfecture de la Région Ile-de-France

Chantal MAUCHET